

Le territoire du CLS

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, est un Syndicat Mixte composé de 4 communautés de communes rassemblant 56 communes pour une population de plus de 101 064 habitants.

- La communauté de communes de la Forêt
- La communauté de communes des Loges
- La communauté de communes du Val de Sully
- La communauté de communes des Portes de Sologne



Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Contact

Coordinatrice du Contrat Local
de Santé

Farah LHACHEQ

sante@petrforetorleans.fr

02 38 46 84 40

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître
45150 JARDEAU

Pour plus d'informations sur les
projets du PETR :
<https://foretorleans-loire-sologne.fr/>



Le Contrat Local de Santé Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (2022-2025)



Un outil au service d'une
meilleure santé pour la
population



PETR
Forêt d'Orléans
Loire - Sologne



LES MISSIONS DU CONTRAT

Le Contrat Local de Santé a pour vocation de consolider le **partenariat** local sur les questions de santé pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Il agit sur tous les **déterminants de la santé** (comportements individuels, lieu de vie et de travail, environnement, système de santé,...), dans le but de favoriser la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.



LE PROGRAMME D'ACTIONS

Les grandes orientations du CLS sont choisies en fonction d'un **diagnostic local de santé** et des échanges avec les partenaires du CLS (élus, associations locales, professionnels de santé, institutions...).

Le programme d'actions est **co-construit** lors de groupes de travail rassemblant ces **partenaires**.

Au plus près des problématiques locales, ce contrat s'adapte ainsi aux spécificités du territoire et implique tous les acteurs dans le cadre d'une démarche participative et en vue d'améliorer la santé de la population.

3 axes et 9 actions

Axe 1 : Développer l'attractivité du territoire pour encourager l'installation des professionnels de santé et améliorer l'accès aux soins

1. Proposer des conditions attractives de travail et d'accueil pour les professionnels de santé

développer une politique d'accueil pour les jeunes diplômés et les internes ; recueillir les attentes des professionnels de santé sur leurs conditions d'exercices ; mettre en place le Service Sanitaire ; construire un partenariat avec la faculté de médecine d'Orléans...

2. Favoriser l'émergence de la télémedecine

développer les bornes de télémedecine dans les pharmacies ; développer la téléconsultation assistée en EHPAD ; étudier les offres de télémedecine proposées...

3. Améliorer l'accessibilité aux structures de santé via les transports

communiquer sur les dispositifs de transports existants ; collaborer avec Rezo Pouce et le Covoit'santé du CHRO ; créer un centre de santé itinérant...

Axe 2 : Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé

4. Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation sur la santé mentale

développer les sessions de formation Premiers Secours en Santé Mentale ; contribuer aux Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) ; élaborer un guide pratique qui précise la procédure à suivre devant un cas de détresse mentale...

5. Promouvoir la pratique d'activité physique

élaborer un calendrier sportif sur 365 jours proposant une activité par jour ; animer des journées sur le sport santé et/ou le sport doux ; communiquer sur les parcours de santé des communes auprès des aidants, des aides à domicile...

6. Soutenir les actions menées en prévention des addictions

favoriser les permanences associatives ; établir un état des lieux des territoires qui ont le plus besoin d'actions dans ce domaine...

Axe 3 : Développer un environnement favorable à la santé

7. Améliorer le cadre de vie de la population

proposer des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur ; sensibiliser les élus au repérage des situations d'habitat indigne...

8. Sensibiliser à une alimentation saine

sensibiliser les familles, et en priorité les familles défavorisées, à une alimentation saine (ateliers cuisines, défis alimentation) ; favoriser l'utilisation de produits locaux et/ou biologiques dans la restauration collective des établissements médico-sociaux et autres...

9. Sensibiliser aux conséquences du changement climatique

lutter contre la prolifération des espèces allergisantes et notamment de l'ambrosie ; sensibiliser aux conséquences du changement climatique les élus et les jeunes ; créer un observatoire de la santé environnementale...